

06/07/21

NLD

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland



NOTE DE SERVICE N° 36/2020/DG/CNPS du 09 JUL. 2021 portant adoption et mise en vigueur par la CNPS des nouveaux formulaires de déclaration des Accidents du Travail et des Maladies professionnelles.

Le formulaire unique de déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) actuellement en vigueur à la CNPS, dans sa conception originelle, n'a pas prévu la possibilité d'y porter toutes les informations devant garantir une évaluation exhaustive des AT/MP. Ce qui, de toute évidence, appelait d'envisager sa révision, pour l'adapter aux exigences d'efficacité dans le traitement des dossiers et assurer le meilleur service à nos usagers/clients.

A cet effet, la Conférence interafricaine de Prévoyance sociale (CIPRES) vient de mettre sur pied à l'intention de ses Etats membres, cinq (05) nouveaux formulaires de déclaration des AT/MP ci-après, à la suite de l'adoption du Barème d'indemnisation des séquelles des AT/MP harmonisé, par décision N° 521/CM/CIPRES du 01 juin 2018. Il s'agit du :

- Certificat médical de maladies à caractère professionnel ;
- Certificat médical de constatation de maladie professionnelle ;
- Certificat médical final de maladie professionnelle ;
- Formulaire de déclaration de maladie à caractère professionnel ;
- Formulaire de déclaration de maladie professionnelle.

Cet acte intervient fort opportunément, en ce que les formulaires ainsi émis vont pallier aux insuffisances que recelait le formulaire unique, et s'ajoutent à la nouvelle fiche de déclaration des Accidents du Travail élaborée par nos services techniques.

Aussi, la présente note de service vise l'adoption et la mise en vigueur de ces nouveaux formulaires, en vue de leur utilisation immédiate.

La Direction des Affaires Générales, le Département des Etudes, de la Communication et de la Traduction, se chargeront chacun en ce qui le concerne, de les reconfigurer en épousant les couleurs, insignes et logos en vigueur à la CNPS, et en assurer une large diffusion suivant les besoins exprimés par les utilisateurs.

J'attache le plus grand prix à l'application des présentes mesures, et toutes difficultés éventuelles rencontrées dans leur mise en œuvre devraient être portées à mon attention.



Voit Alain Olivier Mokulu
Mwondo Akame